



## Allocation rentrée scolaire

Par **aubert**, le **26/08/2010** à **12:01**

Bonjour,rrnrje suis divorcé depuis février 2009.j'ai trois enfants en garde alternée(système de garde mis en place avec mon ex épouse depuis la vente de notre maison en 2007)rn mon ex épouse à perçu l'ARS et à l'intention de me demander la moitié des sommes qu'elle va engagées pour couvrir les frais de rentrée scolaire.elle me précise que c'est normal car elle perçois un salaire inférieur de 200eurs au mien.rnAi-je un droit de regard concernant la manière dont cette allocation va être utilisée?rnSuis-je en droit de lui demander la moitié de l'allocation afin que je puisse aussi gérer ces dépenses?rnj'ai pris contact avec la CAF et ils m'ont dit que lorsque nous nous sommes séparés j'ai coché la case ou il était précisé que se serait elle qui toucherait toutes les allocations à venir(sauf les allocations familiales qui sont partagées en deux)rrnrnMerci beaucouprrnrnAUBERT serge.

Par **mimi493**, le **26/08/2010** à **12:42**

Vous ne pouvez ni avoir un droit de regard pour la manière dont elle dépense SON argent, ni exiger la moitié.